

Cote du document: EB 2019/LOT/P.5
Date: 19 août 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président
Proposition de financement additionnel
République de Côte d'Ivoire
Programme d'appui au développement des
filères agricoles

Numéro du projet: 2000001058

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin

Directeur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Abdoul Barry

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2060
courriel: a.barry@ifad.org

John Hurley

Économiste régional principal
téléphone: +39 06 5459 2971
courriel: j.hurley@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Résumé du financement	iii
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte et description du programme	1
A. Contexte	1
B. Description du programme initial	1
II. Justification du financement additionnel	2
A. Justification	2
B. Description de la zone géographique et des groupes cibles	2
C. Composantes/résultats et activités	3
D. Coût, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	8
A. Risques inhérents au programme et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	8
C. Classement au regard des risques climatiques	9
IV. Mise en œuvre	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Cadre organisationnel	9
C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique	10
D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	10
V. Instruments et pouvoirs juridiques	10
VI. Recommandation	11

Appendices

- I. Original logical framework incorporating the additional financing
- II. Summary of the original economic and financial analysis incorporating additional financing

Équipe d'exécution du projet:

Directeur régional:	Lisandro Martin
Chargé de programme de pays:	Abdoul Barry
Responsable technique du projet:	Jean-Philippe Audinet
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Amath Pathe Sene
Juriste:	Elisabeth Brunat Boulet

Sigles et acronymes

FCFA	Franc de la communauté financière africaine
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PADFA	Programme d'appui au développement des filières agricoles
PESEC	Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique
PROPACOM	Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
TRI	Taux de rentabilité interne
UCP	Unité de coordination du programme
VAN	Valeur actuelle nette

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République de Côte d'Ivoire
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural
Coût total du programme:	71,8 millions d'USD
Montant du financement initial du FIDA:	18,5 millions d'USD
Conditions du financement initial du FIDA:	Particulièrement favorables: délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de 0,75% l'an
Montant du financement additionnel du FIDA:	18,389 millions d'USD
Conditions du financement additionnel du FIDA:	Conditions mixtes: taux d'intérêt de 1,40% assorti d'un délai de remboursement de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans et une commission de service de 1,49%
Cofinanceur:	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international
Montant du cofinancement:	20 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Conditions mixtes: taux d'intérêt de 2% avec une commission de service de 1%
Contribution de l'emprunteur:	4,2 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	10,2 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel en faveur du Programme d'appui au développement des filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 44.

I. Contexte et description du programme

A. Contexte

1. Le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) en République de Côte d'Ivoire a été conçu dans le cadre du cycle du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) 2016-2018. Il a été approuvé par le Conseil d'administration le 8 septembre 2017 pour un coût total de 71,8 millions d'USD sur une période de sept ans (EB 2017/LOT/P.12) et est entré en vigueur le 29 mars 2018. Le plan de financement, approuvé par le Conseil d'administration, comprenait: un prêt du FIDA de 18,5 millions d'USD; un financement de contrepartie du Gouvernement de 4,2 millions d'USD; une contribution des bénéficiaires de 10,2 millions d'USD et un déficit de financement de 18,9 millions d'USD, qui devait être partiellement comblé par les ressources reçues à l'occasion de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (2019-2021). Le partenaire de cofinancement, le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international, s'est engagé à hauteur de 20 millions d'USD¹. Les dates d'achèvement et de clôture du programme sont, respectivement, le 31 mars et le 30 septembre 2025.
2. En mai 2019, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a officiellement demandé au FIDA de combler le déficit de financement. Par le présent mémorandum, le Conseil d'administration est invité à approuver le financement partiel du déficit dans le cadre du SAFP 2019-2021. Ce financement s'élève à environ 18,38 millions d'USD sous forme d'un prêt à des conditions mixtes assorti d'un délai de remboursement de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, et d'un taux d'intérêt fixe de 1,40% par an, à compter de la date d'approbation du Conseil d'administration.
3. Les formulations des buts, objectifs, composantes et sous-composantes du programme, ainsi que ses modalités d'exécution et de financement, demeureront inchangées. Il en ira de même pour les dates d'achèvement et de clôture.

B. Description du programme initial

4. L'**objectif général** du PADFA est de contribuer à réduire la pauvreté rurale et à stimuler la croissance économique dans les régions de Bagoué, Poro, Tchologo, Hambol et Gbêkê. Son **objectif de développement** est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus agricoles tirés des filières du riz, de la mangue et des cultures maraîchère résilientes face aux changements climatiques.
5. Les régions ciblées seront sélectionnées en raison de leurs taux de pauvreté élevés et de leur fort potentiel de production et de commercialisation dans les filières sélectionnées.
6. L'exécution du PADFA bénéficiera directement à 32 500 ménages ruraux, une attention particulière étant accordée aux femmes et aux jeunes. Par ses activités, le PADFA aidera les ménages ruraux à surmonter leurs difficultés de production et de commercialisation, à accroître la valeur de leur production et à renforcer leurs organisations.

¹ Le Fonds de l'OPEP pour le développement a approuvé un budget de 19 millions d'USD et a signé un accord de financement le 2 août 2018, ce qui a créé un déficit de financement d'un million d'USD. Il est prévu que ce Fonds comble le déficit.

7. Il est attendu que le programme ait les effets suivants: i) accroître la valeur des produits agricoles; ii) améliorer l'accès aux marchés; iii) relever la production et la productivité agricoles; iv) augmenter les revenus des petits exploitants et des entreprises rurales; v) renforcer les organisations rurales et les professionnaliser.

II. Justification du financement additionnel

A. Justification

8. Le programme a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2017 avec un déficit de financement de 18,9 millions d'USD, qui devait être partiellement comblé par le SAFP 2019-2021 du FIDA. Toutes les composantes et activités du PADFA ont été définies et planifiées compte tenu du coût total et du déficit de financement.
9. Le financement additionnel comblera partiellement le déficit de sorte à assurer la couverture de certaines activités prévues lors de la conception du programme. Le déficit de financement par composante est réparti comme suit:
- i) Composante 1:** 5,14 millions d'USD seront destinés à:
- l'amélioration de la commercialisation du riz, des produits maraîchers et de la mangue (979 000 USD);
 - l'amélioration de la transformation après récolte des produits agricoles (4,16 millions d'USD).
- ii) Composante 2:** 8,66 millions d'USD seront employés à:
- l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits (5,49 millions d'USD);
 - l'appui aux organisations agricoles professionnelles (3,17 millions d'USD).
- iii) Composante 3:** 5,06 millions d'USD serviront à:
- la coordination et la gestion du programme (3,24 millions d'USD);
 - la mise en place d'activités de suivi-évaluation, de gestion des savoirs et de communication (1,82 million d'USD).
10. Le financement additionnel contribuera également à ce que le programme atteigne ses bénéficiaires, dont 32 500 ménages ruraux dans cinq régions, conformément à la conception du programme.
11. **État d'avancement et activités de démarrage.** Depuis que le PADFA est entré en vigueur en mars 2018, les activités suivantes ont été menées: i) recrutement du personnel de l'unité de coordination du programme (UCP) par une entreprise reconnue sur le plan international avec l'aval du FIDA; ii) nomination d'un comptable et d'un contrôleur des finances du PADFA par le Ministère de l'économie et des finances; iii) élaboration et approbation du manuel des procédures administratives, comptables et financières du programme; iv) validation du plan de travail et budget annuel initial et du plan de passation des marchés pendant la première réunion du comité de pilotage; v) respect de toutes les conditions de décaissement et présentation de la première demande de retrait au FIDA en novembre 2018; vi) organisation d'un atelier de démarrage technique en avril 2019, y compris des séances de formation destinées au personnel de l'UCP. Mi-juin 2019, le taux de décaissement du programme était de 8,1%. Selon le plan de travail et budget annuel 2019, 9% du budget seront encore décaissés avant la fin de l'année.

B. Description de la zone géographique et des groupes cibles

12. **Ciblage géographique.** Le PADFA couvrira les régions de Bagoué, Poro, Tchologo, Hambol et Gbêkê, où les taux de pauvreté vont de 57% à 83% (la moyenne nationale étant de 46,3%). Ces régions font partie de la zone de savane

soudanienne sèche, qui est particulièrement adaptée à la culture du riz, des produits maraîchers et des mangues, qui sont visés par le programme.

13. **Groupes cibles.** En promouvant l'approche filière, le PADFA cible tous les acteurs participant à divers segments des trois filières visées, dont: i) les petits exploitants agricoles et leurs organisations; ii) les acteurs en aval, tels que les transformateurs, les négociants et les consommateurs; iii) les fournisseurs d'intrants, les réparateurs de matériel agricole et les transporteurs; iv) les acteurs du secteur privé susceptibles de stimuler le développement de partenariats rentables, inclusifs et équitables. La stratégie de ciblage du programme combine différentes approches pour faire participer en priorité les personnes les plus vulnérables. Un accent particulier est placé sur les rurales et sur les jeunes ruraux âgés de 15 à 35 ans, qui représentent une part importante des acteurs des trois filières ciblées.
14. **Bénéficiaires.** Le PADFA cible 32 500 ménages ruraux, dont 20 000 interviennent dans la filière du riz, 3 000 dans la filière maraîchère et 5 000 dans la filière de la mangue. Grâce à son approche axée sur les filières, le programme pourra atteindre 4 500 ménages supplémentaires (15% de plus que prévu). Le nombre total de bénéficiaires du PADFA sera donc d'environ 180 000.

C. Composantes/résultats et activités

15. Le PADFA sera exécuté sur une période de sept ans (2018-2025) et comprendra des composantes suivantes: i) valorisation des produits agricoles; ii) amélioration de l'offre de produits agricoles; iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Composante 1: valorisation des produits agricoles

16. Cette composante vise à accroître la valeur des produits agricoles grâce aux mesures suivantes: i) amélioration de la commercialisation du riz, des produits maraîchers et des mangues; ii) réduction des pertes après récolte; iii) appui à la transformation des produits agricoles.
 - Sous-composante 1.1. Amélioration de la commercialisation du riz, des produits maraîchers et de la mangue. Cette sous-composante augmentera le volume de riz, de produits maraîchers et de mangues produits et rendra ces produits plus compétitifs sur le marché, notamment grâce: i) au renforcement des plateformes régionales multipartites; ii) à l'établissement de partenariats commerciaux fondés sur différents modèles, y compris des partenariats publics-privés-producteurs; iii) au financement de l'examen des trois filières pour définir la meilleure approche en matière de promotion et de commercialisation de produits de qualité.
 - Sous-composante 1.2. Amélioration de la transformation après récolte des produits agricoles. Cette sous-composante vise à réduire les pertes après récolte, à accroître la valeur et à améliorer la qualité des produits transformés par: i) l'amélioration des unités de transformation, d'emballage et de conservation en finançant leur construction et leur rénovation et en achetant du matériel neuf; ii) la diffusion des règles et normes de qualité applicables aux produits transformés; iii) la facilitation de l'accès aux services financiers en mettant en place des mécanismes de partage des coûts, des services financiers numériques et des formations en finance.

Composante 2: amélioration de l'offre de produits agricoles

17. Cette composante vise à promouvoir une production et un accès au marché durables de la façon suivante: i) amélioration de la productivité agricole et la qualité des produits; ii) appui aux organisations agricoles professionnelles.
 - Sous-composante 2.1. Améliorer la productivité agricole et la qualité des produits. Cette sous-composante vise à faciliter: i) le développement et la

gestion de l'infrastructure hydraulique nécessaire à la production de riz et de produits maraîchers; ii) l'accès aux intrants (tels que les semences et les engrais) et aux matériel de production; iii) l'accès aux services de vulgarisation et aux meilleures pratiques en matière de production et de résilience face aux aléas climatiques.

- Sous-composante 2.2: Appui aux organisations agricoles professionnelles. Cette sous-composante vise à: i) professionnaliser les organisation agricoles; ii) promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes; iii) dispenser des cours d'alphabétisation et d'initiation au calcul; iv) promouvoir l'amélioration de pratiques nutritionnelles adaptées.

Composante 3: coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

18. Cette composante comprend toutes les activités visant à ce que le programme soit exécuté de manière efficace et efficiente.
- Sous-composante 3.1. Coordination et gestion du programme. Le PADFA est mis en œuvre par une UCP, dont le siège est sis à Korhogo et qui compte un bureau satellite à Bouaké.
 - Sous-composante 3.2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication. Faisant fond sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation, y compris son extension ouest, un système de suivi-évaluation simple, doté d'un mécanisme clair de production, de diffusion et d'utilisation des informations a été adopté dans le cadre du PADFA. Les activités de gestion des savoirs reposeront sur une stratégie de gestion des savoirs et sur un plan de communication.

D. Coût, avantages et financement

Coût du programme

19. Le coût initial du programme, d'un montant de 71,8 millions d'USD, reste inchangé, y compris le déficit de financement de 18,9 millions d'USD. Le financement additionnel d'environ 18,4 millions d'USD couvrira une grande partie de ce déficit. Il conviendra encore de combler un déficit de 467 000 USD.
20. Le coût du programme par composante est réparti de la manière suivante:
- i) valorisation des produits agricoles: 32,7 millions d'USD (45,5% du coût total);
 - ii) amélioration de l'offre de produits agricoles: 29,2 millions d'USD (40,6% du coût total);
 - iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs: environ 10 millions d'USD (13,9% du coût total). Le tableau 2 détaille tous les coûts du programme, compte tenu du déficit de financement.

Tableau 1
Résumé du financement initial et du financement additionnel
(en milliers d'USD)

	<i>Financement initial</i>	<i>Financement additionnel*</i>	<i>Total</i>
Prêt du FIDA	18 500	18 856	37 356
Financement du Fonds de l'OPEP pour le développement international	20 000	-	20 000
Bénéficiaires	10 238	-	10 238
Emprunteur/contrepartie	4 211	-	4 211
Total	52 949	18 856	71 805

* Note: il reste un déficit de financement de 467 000 USD.

Tableau 2
Financement additionnel: coût du programme par composante (et sous-composante) et par source de financement
(en milliers d'USD)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Prêt additionnel du FIDA*</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
1. Valorisation des produits agricoles				
1.1. Amélioration de la commercialisation du riz, des produits maraîchers et de la mangue	955	9,1	955	9,1
1.2. Amélioration de la transformation après récolte des produits agricoles	4 060	18,2	4 060	18,2
Sous-total 1	5 015	15,3	5 015	15,3
2. Amélioration de l'offre de produits agricoles				
2.1. Amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits	5 352	22	5 352	22
2.2. Appui aux organisations agricoles professionnelles	3 096	62,7	3 096	62,7
Sous-total 2	8 448	28,9	8 448	28,9
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs				
3.1. Coordination et gestion du programme	3 155	46,6	3 155	46,6
3.2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	1 771	55,6	1 771	55,6
Sous-total 3	4 926	50	4 926	50
Total	18 389	256	18 389	25,6

* Note: il reste un déficit de financement de 467 000 USD.

Tableau 3

Financement additionnel: coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
 (en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt additionnel du FIDA		Montant	Total
	Montant	%		
I. Dépenses d'investissement				
A. Travaux/génie rural	700	3,1	700	3,1
B. Véhicules	-	-	-	-
C. Équipements et matériel	2 390	13,5	2 390	13,5
D. Formation et ateliers	3 760	57,9	3 760	57,9
E. Services de consultants	1 945	34,8	1 945	34,8
F. Biens, services et fournitures	5 249	50,0	5 249	50,0
G. Dons et subventions	1 190	21,4	1 190	21,4
Total des dépenses d'investissement	15 234	22,9	15 234	22,9
II. Dépenses de fonctionnement				
A. Salaires et indemnités	2 305	57,7	2 305	57,7
B. Autres dépenses de fonctionnement	850	57,4	850	57,4
Total des dépenses de fonctionnement	3 155	57,6	3 155	57,6
Total	18 389	25,6	18 389	25,6

Note: Il existe un déficit de financement de 467 000 USD.

Tableau 4

Coût du programme par composante (et sous-composante) et par année
 (en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Valorisation des produits agricoles															
1.1. Amélioration de la commercialisation du riz, des produits maraichers et de la mangue	270	3	488	5	2 896	28	3 005	29	2 936	28	523	5	315	3	10 433
1.2. Amélioration de la transformation après récolte des produits agricoles	508	2	5 166	23	6 028	27	4 820	22	3 533	16	1 683	8	510	2	22 248
Sous-total 1	778	2	5 654	17	8 924	27	7 824	24	6 470	20	2 206	7	825	3	32 681
2. Amélioration de l'offre de produits agricoles															
2.1. Amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits	584	2	3 222	13	8 116	33	8 690	36	1 253	5	1 820	8	555	2	24 240
2.2. Appui aux organisations agricoles professionnelles	81	2	1 115	23	1 093	22	1 219	25	569	12	559	11	298	6	4 934
Sous-total 2	665	2	4 336	15	9 209	32	9 909	34	1 822	6	2 379	8	853	3	29 174
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs															
3.1. Coordination et gestion du programme	1 589	23	789	12	805	12	821	12	1 120	17	921	14	723	11	6 768
3.2. Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	725	23	329	10	308	10	544	17	401	13	346	11	529	17	3 182
Sous-total 3	2 314	23	1 118	11	1 113	11	1 365	14	1 521	15	1 267	13	1 252	3	9 950
Total	3 757	5	11 109	15	19 245	27	19 098	27	9 813	14	5 853	8	2 930	4	71 805

Stratégie et plan de financement et cofinancement du programme

21. Le FIDA versera 18,5 millions d'USD dans le cadre du SAFP 2019-2021 du FIDA, soit 25,8% du coût total. En outre, le FIDA fournira 18,4 millions d'USD (25,6% du total) au titre de sa Onzième reconstitution des ressources. Le Fonds de l'OPEP pour le développement international fournira 20 millions d'USD (27,9%) et le Gouvernement 4,2 millions d'USD (5,9%). Les bénéficiaires contribueront à hauteur de 10,2 millions d'USD (soit 14,3% du coût total). Un déficit de financement de 467 000 USD subsistera.

Décaissement

22. Le FIDA augmentera le montant de son allocation autorisé aux différentes catégories de dépenses pour tenir compte du financement additionnel. Toutefois, aucune modification ne devrait être apportée au mécanisme de décaissement initial. Conformément à la conception du programme, les fonds sont gérés dans le respect des procédures nationales et des procédures de gestion financière et administrative du FIDA. Pour faciliter les décaissements au titre des prêts du Fonds et la mise en œuvre du programme, l'emprunteur continuera d'utiliser le compte désigné libellé en francs de la communauté financière africaine (FCFA), qui est déjà ouvert à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. L'UCP continuera d'utiliser le compte du programme libellé en FCFA, qui a été ouvert par la Banque du Trésor pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement inclus dans le plan de travail et budget annuel. Les flux de fonds ultérieurs seront versés en fonction des demandes de réapprovisionnement présentées, conformément aux directives et procédures du FIDA.

Résumé des avantages et analyse économique

23. Des avantages financiers ont été tirés des travaux réalisés au titre des composantes du PADFA dans les trois filières ciblées. Des résultats positifs ont été constatés dans les unités de transformation du riz (par exemple l'amélioration du décorticage et l'amélioration de la construction de mini-rizeries), dans les unités modernes de séchage de mangues et dans les unités industrielles de transformation de mangues. Des avantages ont aussi été mis au jour dans la mise en œuvre de différents modèles de production dans le cadre de la culture du riz (dans les hautes terres et en zones irriguées) et de produits maraîchers divers tels que les tomates, les aubergines, le piment et le gombo, et des plantations de mangues. Les rendements financiers pour la valeur ajoutée et les modèles de production proposés sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 5

Résumé des modèles économiques du PADFA

	Modèles	TRI financier	VAN (à 10%, en FCFA)	VAN (à 10%, en USD)	Bénéfices/Coûts
Création de valeur ajoutée - transformation et commercialisation	Unités de décorticage améliorées	15%	2 164 377	3 548	1,02
	Mini-rizeries améliorées	54%	95 574 167	156 679	1,06
	Nouvelles mini-rizeries	52%	110 664 037	181 416	1,05
	Étuvage	26%	6 311 435	10 347	1,22
	Unité de séchage de mangues – 1 séchoir	19%	17 080 661	28 001	1,30
	Transformation industrielle de mangues	75%	6 248 523 178	10 243 481	1,43
Production	Culture pluviale du riz		578 419	948	1,09
	Culture irriguée du riz irrigué		1 868 787	3 064	1,62
	Produits maraîchers divers	25%	1 307 086	2 143	1,45
	Mangue	44%	360 743	591	1,59

24. La viabilité du programme a été estimée à l'aide d'une analyse économique bénéfices/coûts. Compte tenu de la valeur des avantages qui résulteront des interventions du programme, le taux de rentabilité économique interne (TRI) est de 21,5%. La valeur actuelle nette (VAN), pour un coût d'opportunité du capital de 10%, s'établit à 25,9 milliards de FCFA, soit 40,9 millions d'USD.

Stratégie de sortie et durabilité

25. Une période de consolidation et de désengagement de deux ans clôturera le cycle du programme. Les activités de cette période seront notamment le renforcement des capacités, la consolidation de dynamiques organisationnelles et le recueil des enseignements tirés de l'expérience et des meilleures pratiques. L'objectif est d'assurer la durabilité en suscitant un sentiment d'appropriation parmi les petites et moyennes entreprises rurales et les partenaires d'exécution. La large participation des bénéficiaires à la planification et à l'exécution de nombreuses activités permettra de transférer les savoirs essentiels à la durabilité et à la reproduction des meilleures pratiques.
26. La durabilité des effets du PADFA fait partie intégrante de son approche et de ses modalités d'exécution. L'approche axée sur les filières et le marché garantira l'inclusion de plusieurs acteurs, le renforcement de leurs organisations et la pérennisation des liens tissés entre eux.

III. Gestion des risques

A. Risques inhérents au programme et mesures d'atténuation

27. Les risques qui pèsent sur la bonne marche du programme pourraient être dus: i) à la réapparition de troubles socio-politiques et de problèmes de santé publique; ii) à des capacités d'exécution techniques limitées; iii) au manque de capacités des prestataires de services locaux; iv) aux incitations inefficaces à l'égard des entreprises privées; v) aux changements climatiques.
28. Les mesures d'atténuation consistent notamment à: i) collaborer avec les partenaires en vue de renforcer la cohésion sociale et de remédier aux problèmes de santé publique, tels que le paludisme et la bilharziose; ii) renforcer les capacités de gestion et les capacités techniques du personnel de l'UCP et surveiller attentivement ses activités; iii) apporter une assistance technique nationale et internationale à l'élaboration des manuels d'exécution et de procédure et veiller au respect des délais d'exécution; iv) développer des partenariats stratégiques et offrir un appui sous forme de renforcement des capacités aux partenaires et aux fournisseurs de services; v) créer des synergies avec d'autres projets et programmes; vi) adopter des techniques et des approches qui réduisent la vulnérabilité des bénéficiaires aux changements climatiques.

B. Catégorie environnementale et sociale

29. Conformément aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA, le PADFA reste classé dans la **catégorie B**, ce qui signifie qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement des effets négatifs minimes. Le programme n'investira pas dans: les éléments à haut risque tels que les barrages de plus de 15 mètres de hauteur, les zones sujettes aux attaques, l'ouverture de zones d'une superficie supérieure à 100 hectares de terres humides (comme Nyellepuo, Silue, Ouarigue ou le Bandama Blanc) ou encore la construction de routes contiguës de plus de 10 kilomètres.
30. Un plan de gestion environnementale et sociale ainsi qu'un plan de gestion et de surveillance de l'environnement ont été élaborés pour régler les éventuels problèmes environnementaux et sociaux et assurer le respect des normes établies dans le cadre des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA. Le PADFA favorisera l'accès à la terre et à la gestion des terres, la fertilité

des sols, l'agriculture climatiquement rationnelle, l'agroforesterie et le recours aux énergies renouvelables.

C. Classement au regard des risques climatiques

31. Selon la catégorisation au regard des risques climatiques du FIDA, le PADFA est classé dans la catégorie des projets présentant un risque modéré. Ses zones cibles ne sont exposées qu'à de rares risques climatiques. Ces derniers sont notamment des périodes de sécheresse prolongées et des pluies violentes qui mènent à l'érosion des sols et à des inondations. De plus, les manguiers sont particulièrement sensibles aux pluies précoces et aux vents forts pendant la floraison. Les zones cibles ne sont aussi pas totalement à l'abri des catastrophes d'origine climatique qui pourraient nuire à la production agricole. C'est pourquoi le PADFA aidera les petits exploitants agricoles à déployer des activités climatiquement rationnelles. Les mesures d'adaptation proposées sont les suivantes: gestion durable des terres et des eaux, lutte contre les ravageurs et les maladies, mise en place de systèmes d'information climatique pour adapter les cycles de culture au calendrier et introduction de variétés de cultures à cycle court qui nécessitent relativement peu d'eau et sont résilientes face aux diverses contraintes climatiques. Ces mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont intégrées au plan de gestion environnementale et sociale. La mise en œuvre du PADFA comprendra une analyse élémentaire des risques climatiques, au cours de laquelle sera utilisé l'outil d'évaluation de l'adaptation aux effets des changements climatiques dans le développement rural.

IV. Mise en œuvre

A. Respect des politiques du FIDA

32. Le document de conception du PADFA est conforme à toutes les stratégies et politiques applicables du FIDA et aucun changement n'a été apporté depuis l'étape de la conception. Le PADFA est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. Il respecte la Politique du FIDA en matière de ciblage, sa Politique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et sa Stratégie concernant les changements climatiques. En outre, le PADFA adopte la Stratégie du FIDA concernant le secteur privé en promouvant l'intégration de ce dernier grâce aux partenariats public-privé- producteurs.

B. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

33. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural supervisera les activités administratives et techniques du programme et mettra sur pied un comité de pilotage qui comptera sur l'aide d'un comité technique d'appui au contrôle. Le personnel de l'UCP sera recruté en faisant jouer la concurrence. L'UCP de Korhogo est autonome sur le plan de la gestion administrative et financière, de la programmation et de la préparation du budget.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

34. Les fonds du programme sont gérés conformément aux procédures nationales et aux procédures de gestion financière et opérationnelle du FIDA. Les procédures administratives et financières sont établies dans la Lettre à l'emprunteur ainsi que dans le manuel de procédures administratives et financières du programme.
35. Pour faciliter les décaissements au titre des prêts du FIDA et l'exécution du programme, l'emprunteur a ouvert dans une banque commerciale d'Abidjan un compte désigné pour recevoir les fonds du FIDA. L'UCP de Korhogo et le bureau satellite de Bouaké ont un compte de programme et un compte d'avance désignés pour recevoir les fonds destinés à financer les dépenses d'exécution et d'investissement prévues dans le plan de travail et budget annuel. L'emprunteur

sélectionnera des Commissaires aux comptes par mise en concurrence, avec l'approbation du FIDA, pour vérifier les comptes de programme au terme de chaque exercice.

36. Les marchés concernant les biens, les travaux et les services financés par le PADFA seront conclus conformément aux dispositions de la réglementation nationale sur la passation de marchés et des directives du Fonds en la matière. Le FIDA supervisera les activités de passation des marchés du programme pour garantir que les fonds soient utilisés aux fins prévues dans l'accord de financement, compte tenu des principes d'économie, d'efficacité et d'équité sociale.

C. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique

37. **Suivi-évaluation.** Toutes les activités du PADFA seront prévues dans le plan de travail et budget annuel. Le système de suivi-évaluation tirera parti: i) du cadre logique; ii) du plan de travail et budget annuel, qui servira d'outil de planification pour atteindre les objectifs fixés; iii) du manuel de suivi-évaluation; iv) d'une plateforme informatique mise au point conformément aux exigences du programme, qui sera utilisée pour suivre les progrès accomplis et enregistrer les résultats. Le système de suivi-évaluation sera mis en place au niveau local par les partenaires d'exécution, qui assureront la planification et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. Les données du programme seront compilées par l'UCP à des fins d'analyse et d'établissement de rapports.
38. La procédure de suivi-évaluation sera participative et comprendra: i) un suivi interne permanent des activités; ii) des autoévaluations participatives internes associant les bénéficiaires et différentes parties prenantes; iii) des missions conjointes de supervision du FIDA et des autorités nationales, ainsi que des missions d'appui à la mise en œuvre; iv) des évaluations externes périodiques.
39. **Apprentissage et gestion des savoirs.** Le PADFA placera tout particulièrement l'accent sur la gestion des savoirs et sur la mise à profit des enseignements tirés dans le cadre de l'exécution du programme. Le site web du programme sera le principal instrument de diffusion des informations relatives aux réalisations, données d'expérience et enseignements tirés. Des rapports annuels, des bulletins semestriels, des documentaires et d'autres produits de communication seront élaborés pour faire le point sur les interventions du programme et leurs impacts. La communication entre les acteurs visant à diffuser les meilleures pratiques et les savoirs sera assurée par des groupes d'échanges thématiques, des circuits d'échange de savoirs, des ateliers nationaux et régionaux.

D. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

40. Les trois composantes du programme sont maintenues telles qu'elles figurent dans le rapport de conception du programme. Les modalités institutionnelles et les modalités d'exécution existantes demeurent inchangées. L'accord de financement du programme sera modifié de sorte que le montant du prêt octroyé par le FIDA qui y figure augmente de 18 389 millions d'USD pour combler en partie le déficit de financement du programme. Ainsi, la valeur totale cumulée du financement du PADFA par le FIDA s'élève à 36,9 millions d'USD. Le prêt additionnel sera libellé en dollars des États-Unis.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

41. Un amendement à l'accord de financement actuel entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement additionnel proposé sera consenti à l'emprunteur après signature des deux parties.

42. La République de Côte d'Ivoire est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
43. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

44. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un financement additionnel à des conditions mixtes d'un montant de dix-huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille dollars des États-Unis (18 389 000 USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo
Président

Original Logical Framework fully reflected the Additional Financing

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ²³				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général								
Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de Bagoue, Poro, Tchologo, Hambol et Gbeke	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique d'ici à 2026 *	0 ⁴	30 000	108 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	- Stabilité socio-politique et résilience du cadre macro-économique - Existence d'un cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
	Nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré*	0	60 000	144 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	
	Nombre de personnes avec une production améliorée*	0	80 000	180 000	Evaluation d'impact	Année 1, 4 et 7	FIDA & Gouvernement	
Objectif de développement du Programme								
Améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les revenus des exploitations agricoles tirés des filières riz, mangue et produits maraîchers dans les Zones du programme	1. Nombre de personnes recevant les services promus par le Programme ⁵	0	80 000	180 000	SSE du Programme, Rapportage interne	Trimestrielle	UCGP	- Prise en compte de l'importance de la coordination intersectorielle - Equité dans l'accès aux ressources et la répartition des bénéfices au niveau des ménages et des organisations
	2. Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux déclarant une augmentation de leurs ventes * (2.2.5)	0	25	75	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCGP, prestataires	
	3. Pourcentage de personnes déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique * (3.2.2)	0	45	75	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCGP, prestataires	
Effet 1: La valorisation (transformation et commercialisation) des produits agricoles est améliorée	4. Pourcentage d'entreprises rurales soutenues déclarant une augmentation de leurs profits * (3.2.2)	0	25	70	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCGP, prestataires	Maîtrise des risques relatifs au marché
Produit 1.1: Des partenariats commerciaux soutiennent la commercialisation des produits	5. Nombre de contrats de partenariat commerciaux signés par les OPA soutenues par le projet	0	100	150	SSE du Programme	Semestrielle	UCGP	
Produit 1.2: Des investissements et des technologies performantes	6. Nombre d'installations commerciales de commercialisation,	0	200	400 ⁶	SSE du projet, Rapportage	Trimestrielle	UCGP	

² Désagréés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-35 ans), et par filière autant que possible.

³ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO ex-SYGR1) .*

⁴ La situation de référence sera évaluée lors de l'étude de référence menée dès l'entrée en vigueur du projet. A partir de ce résultat pourront être évalués les cibles à mi-parcours et en fin de projet.

⁵ Dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition.

⁶ Sans compter 500 cases de conservation d'oignon.

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ²³				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
améliorent la valorisation des produits	transformation et stockage construites ou remises en état * (2.1.6)				interne			
Effet 2: L'offre de produits agricoles bruts (frais) est améliorée	7. Pourcentage de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production * (1.2.4)	0	35	80	Enquêtes spécifiques	Annuelle	UCGP, prestataires	Conditions climatiques appropriées
Produit 2.1: L'accès aux services de production est amélioré	8. Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état * (1.1.2)	0	2 100	2 100	SSE du Programme, Rapportage interne	Annuelle	UCGP, S&E	Accessibilité et pérennité de l'offre de services (fournitures d'intrants, conseils agricoles, etc.)
Produit 2.2: Les bonnes pratiques agricoles sont diffusées	9. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production* (1.1.4)	0	60 000	144 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Trimestrielle	UCGP, prestataires	
Effet 3: Les exploitations agricoles et leurs organisations sont professionnalisées	10. Pourcentage de membres d'une organisation de producteurs ruraux soutenues, déclarant la fourniture par leur organisation de services nouveaux ou améliorés * (2.2.4)	0	35	80	SSE du projet, Rapports des prestataires	Annuelle	UCGP, prestataires	Intégration et participation effective des exploitations agricoles et de leurs organisations dans le développement des filières
Produit 3.1: Les OP sont renforcées	11. Nombre de producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux * (2.1.4)	0	40 000	100 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Annuelle	UCGP, prestataires	
Produit 3.2: Les connaissances, aptitudes et pratiques en nutrition des bénéficiaires sont améliorées	12. Nombre de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition* (1.1.8)	0	150 000	200 000	SSE du Programme, Rapports des prestataires	Annuelle	UCGP, prestataires	

Summary of the economic and financial analysis incorporating additional financing

Table A: Models' financial cash flow

A)		PRODUCTION				TRANSFORMATION					
A N A L Y S E	Modèles de production	Modèles de production				Unité de decortige améliorée	Mini-rizerie améliorée	Mini-rizerie nouvelle	Unité d'étuvage	Unité de séchage mangue (1 séchir)	Unité industrielle de transformation de mangue
		Riz de plateau (1 ha)	Riz irrigué (1 ha)	Maraîchage mixte (aubergine, tomate, piment)	Mengue (1 ha)						
F I N A N C I E R E	AN1	45,122	5,242	(1,261,261)	(72,430)	(10,966,501)	(49,812,769)	(58,283,000)	(6,620,981)	(43,445,135)	(2,132,351,123)
	AN2	53,653	107,863	39,678	(22,430)	1,962,588	23,741,759	22,666,868	(459,758)	6,790,848	1,597,360,041
	AN3	71,100	205,919	246,924	21,970	3,862,896	35,563,168	35,616,339	1,143,936	8,721,465	1,597,260,041
	AN4	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	49,973,651	3,240,012	8,535,081	1,541,809,241
	AN5	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	49,973,651	3,240,012	11,166,693	1,541,809,241
	AN6	85,880	316,487	(514,119)	71,120	(7,687,104)	(27,436,832)	(17,026,349)	3,240,012	13,986,693	1,541,809,241
	AN7	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	11,486,693	1,541,809,241
	AN8	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	13,986,693	1,541,809,241
	AN9	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	13,986,693	1,541,809,241
	AN10	85,880	316,487	615,881	71,120	3,862,896	35,563,168	34,973,651	3,240,012	13,986,693	1,541,809,241
	AN11	85,880	316,487	(514,119)	71,120						
	AN12	85,880	316,487	615,881	71,120						
	AN13	85,880	316,487	615,881	71,120						
	AN14	85,880	316,487	615,881	71,120						
	AN15	85,880	316,487	615,881	71,120						
	AN16				71,120						
	AN17				71,120						
	AN18				71,120						
	AN19				71,120						
	AN20				71,120						
TRI (financier)				75%	44%	15%	54%	57%	26%	19%	75%
VAN (@10%, FCFA)		578,419	1,968,787	1,307,086	350,743	2,164,377	95,574,167	110,664,037	6,311,435	17,080,661	5,248,523,178
VAN (@10%, USD)		948	3,064	2,143	591	3,548	156,579	181,416	10,347	28,001	10,243,481
B/C		1.09	1.62	1.45	1.59	1.02	1.06	1.05	1.22	1.30	1.43

Table B: Programme/project costs and Logframe targets

B)			
COÛTS DU PROJET ET INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE			
COÛT TOTAL DU PROJET (mn USD)		71.8	
Coût de base (mn USD)		66.6	
Bénéficiaires	175,500 personnes	32,500 ménages	
Coût par bénéficiaire	409 USD par personne	2,209 USD par ménage	
Composantes		Coût total (mn USD)	
Valorisation des Produits Agricoles	32.6	Effets et Indicateurs	
Amélioration de l'Offre des Produits	27.9		
Coordination, Suivi-évaluation et Gestion	10.4		

Table C: Main assumptions and shadow prices

C)						
PRINCIPALES HYPOTHESES & PRIX DE REFERENCE						
FINANCIERE	Produits a/	Unité	Prix (FCFA)	Intrants	Unité	Prix (FCFA)
	Riz paddy	Kg	150	NPK (10-18-18)	Kg	450
	Riz blanchi	Kg	325	Urée	Kg	350
	Aubergine	Kg	150	Sulfate de potasse	Kg	600
	Tomate	Kg	200	Herbicide	Litre	3,200
	Piment	Kg	300	Insecticide liquide	Litre	8,500
	Gombo	Kg	350	Fongicide	Kg	4,000
	Mangue fraîche - non-export	Kg	125	Riz, semences locales	Kg	160
	Mangue fraîche - export	Kg	225	Riz, semences améliorées	Kg	700
	Mangue séchée 1er choix	Kg	3,600	Sac récolte riz/legumes	U	300
Mangue séchée 2eme choix	Kg	2,000	Main-d'oeuvre non-qualifié	HJ	1,500	
ECONOMIQUE	Taux de change officiel (OER)		610	Coût d'opportunité du capital (fin)		10.0%
	Taux de change de référence (SER)		634	Coût d'opportunité du capital social		8.0%
	Facteur de conversion standard		1.04	Facteur de conversion output		1.25
	Labour Conversion factor		0.80	Facteur de conversion Intrants		0.83

a/ Prix au producteur

Table D: Beneficiaries adoption rates and phasing

D)		BENEFICIAIRES, TAUX D'ADOPTION ET PHASING									
	Taux d'adoption	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	AN6	AN7	AN8	TOTAL	
Riziculture de plateau											
	Bénéf. Total	0	1000	2000	3000	4000	2500	0	0	12500	
	Bénéf. Adoptant	75%	0	750	1500	2250	3000	1875	0	5375	
Riziculture irriguée											
	Bénéf. Total	600	2000	2000	2000	0	0	0	0	6600	
	Bénéf. Adoptant	75%	450	1500	1500	1500	0	0	0	4950	
Maraichage											
	Bénéf. Total	0	0	0	1000	1000	0	0	0	2000	
	Bénéf. Adoptant	75%	0	0	0	750	750	0	0	1500	
Manguier											
	Bénéf. Total	0	1250	1250	1250	1250	0	0	0	5000	
	Bénéf. Adoptant	75%	0	938	938	938	938	0	0	3750	
Transformation											
	Bénéf. Total	0	410	405	310	225	0	65	0	1415	
	Bénéf. Adoptant	100%	0	410	405	310	225	0	65	1415	
Ménages totaux										27,515	
Ménages adoptant										20,990	

Table E: Programme/project economic cash flow

E)		BENEFICES NETS ADDITIONNELS (BNA) ECONOMIQUES AGREGES EN MILLION FCFA												COÛTS ECO.	AVANTAGES ECO. NETS
ANNUALISÉ	AN	Riziculture de plateau	Riziculture irriguée	Maraichage	Manguier	Unités de decors/cage améliorées	Mini-rizeries améliorées	Mini-rizeries nouvelles	Unités de séchage	Unités de séchage manguier	Unité industrielle manguier	Pistes rurales	TOTAL BNA (million FCFA)	(million FCFA)	ADD (million FCFA)
		AN1	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	2,175
AN2	57	173	0	(78)	(436)	(170)	(183)	(103)	0	0	(94)	(742)	4,743	(5,482)	
AN3	183	472	0	(51)	(267)	2	179	16	(93)	0	(1,368)	(974)	7,807	(8,781)	
AN4	393	924	(95)	45	(5)	258	541	62	38	(1,566)	(1,118)	(499)	7,905	(7,499)	
AN5	701	1,392	(33)	241	706	514	1,093	118	(49)	1,744	(706)	5,631	2,467	3,164	
AN6	965	1,709	21	518	836	540	1,258	118	33	1,744	802	8,954	1,935	7,057	
AN7	1,099	1,875	40	700	347	757	1,060	118	57	1,700	802	8,955	1,244	7,321	
AN8	1,196	1,875	50	795	347	757	957	118	119	1,700	802	8,755	452	8,233	
AN9	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN10	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN11	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN12	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN13	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN14	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN15	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN16	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN17	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN18	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN19	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	
AN20	1,230	1,875	15	795	347	757	933	118	123	1,700	802	8,655	452	8,233	

VAN@ 6% (milliards FCFA) 25.9
VAN@ 8% (milliards FCFA) 40.3
EIRR 21.3%

Table F: Sensitivity analysis

ANALYSE DE SENSIBILITE			TRIE	VAN (8%) (milliard FCFA)
Scénario de base	Δ%	Lien avec la matrice des risques	21.5%	25.9
Coûts +	-10%		19.6%	23.6
Coûts +	-20%		18.0%	21.3
Coûts +	-30%		13.8%	14.3
Revenus -	10%		19.4%	21.0
Revenus -	20%		17.2%	16.1
Revenus -	50%		13.0%	8.9
Bénéfices retardés d'1 an			18.0%	21.0
Bénéfices retardés de 2 ans			15.4%	16.4
Bénéfices retardés de 3 ans			13.3%	12.2
Bénéfices retardés de 4 ans			11.5%	8.3
Taux d'adoption -	-10%		19.4%	21.2
Taux d'adoption -	-20%		17.2%	16.5
Prix des productions -	-10%		16.5%	15.7
Prix des productions -	-20%		11.1%	5.6
Prix des intrants +	10%		18.9%	21.0
Prix des intrants +	20%		16.3%	16.1